

ACTION 13	Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts (en cours, mise en place 2^{ème} trimestre 2024)	Date de création : Septembre 2021
		Date de mise à jour : Décembre 2023

AXE 2	Préserver la biodiversité locale , protéger les milieux et les ressources nous entourant
--------------	---

OBJECTIF GLOBAL 3	Favoriser la biodiversité
--------------------------	----------------------------------

Contribution aux 17 ODD (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)										
  	<table border="1"> <tr> <td>Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère		Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains		Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère											
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>										
Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains											
Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations											
Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>										

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
<p>✚ Actuellement il n'y a aucune gestion différenciée des espaces verts communaux. La gestion de ces espaces est très chronophage pour les agents communaux et une partie est sous-traitée par Lagun. Il y a aussi une méconnaissance des espèces florales et de l'intérêt pour les plantes de faire leur cycle naturel.</p> <p>✚ Gain du temps Respect du cycle des plantes Favoriser les insectes pollinisateurs Réduction des arrosages Contribuer à restaurer la continuité écologique</p>	<p>✚ Cartographie des espaces à aménager en lien avec les services techniques Former et sensibiliser la population et les agents communaux Choix du zonage pour mettre en place cette gestion Semer des jachères fleuries Achat des fleurs à un pépiniériste local Dresser un inventaire des papillons de jour ?</p>

	S'équiper de nouveaux matériels si nécessaire Étudier la possibilité de devenir refuge LPO
--	---

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune Réf Copil : Philippe Inarra Virginie Couanon, Emmanuel Duplaceau, Jacqueline Ondars, Marie Claire Urruty, Nicolas Dumont	SEGPA-CPIE-Lagun- Refuge LPO

Indicateur(s) de suivi	Nombre de jachères fleuries Modification des outillages Inventaire papillons de jour
------------------------	--

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5000€	5000€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	X

Action 2023	Proposition de formation sur la gestion différenciée pour les agents de la commune de St Jean Pied de Port par un agent de la CPIE. Désignation de deux référents élus pour faire le lien entre la CPIE et les services techniques. Proposition du programme de formation Rencontre explicative avec le responsable des services techniques. Première séance programmée en janvier 2024 avec 5 employés municipaux et Lagun.
-------------	--

Action 2024	Mise en place progressif du plan de gestion notamment sur les zones de coupe et de fauchage, en partenariat avec les services techniques et l'association Lagun. Sensibilisation de la population
-------------	--



PAYS BASQUE

Proposition formation Gestion différenciée

La gestion différenciée, c'est quoi ?

La gestion différenciée est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts. Il s'agit d'adapter le mode de gestion à chaque espace en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation. Avec le passage au zéro phyto, il s'agit également de libérer du temps sur certains espaces, afin d'en passer plus sur ceux nécessitant plus d'attention.

Pour le grand public, les intérêts du plan de gestion différenciée sont de :

- Favoriser la biodiversité ;
- Limiter la consommation des ressources naturelles (foncier, eau, etc.) ;
- Mettre en avant des ambiances différentes et riches en respectant l'identité des paysages locaux ;
- Développer la dimension culturelle et sociale des espaces verts et naturels ;
- Être sensibilisé à l'écocitoyenneté.

Pour la commune, les objectifs de la gestion différenciée sont de :

- Limiter les pollutions en réduisant fortement l'utilisation des produits phytosanitaires mais aussi de limiter les consommations d'énergie fossile, par exemple en diminuant le nombre de tontes sur certains sites ;
- Favoriser la biodiversité au sein des espaces publics ;
- S'appuyer sur les éléments forts et remarquables de l'identité de la commune pour une meilleure valorisation globale de son image ;
- Développer l'écocitoyenneté à travers la mise en place du plan de gestion différenciée ;
- Optimiser les moyens humains et matériels des communes en rapport avec la réalité des surfaces à entretenir ;
- Faire évoluer les pratiques parfois établies de longue date ;
- Valoriser le travail et le savoir-faire des équipes communales et accompagner l'évolution du métier de jardinier vers plus de sensibilité écologique.

Les échanges entre la population, les élus et les services techniques sont privilégiés pour ajuster la gestion aux usages.

Pédagogie et consensus sont primordiaux pour la réussite de la démarche qui doit également être progressive dans le temps.

La communication joue également un rôle très important pour informer les habitants de l'avancement du projet et des futurs changements sur les espaces communaux.

Programme de formation

L'objectif de la formation est d'apporter des éléments pour mieux comprendre ce qu'est la gestion différenciée et comment elle peut se traduire concrètement sur le terrain.

Et ensuite, de co-construire avec les agents de la commune le plan de gestion avec les techniques à mettre en place, les charges de travail, etc., et d'avancer progressivement, sans tout remettre en cause.

Séance 1

Approche théorique :

Définition et explication de ce qu'est la gestion différenciée (concept, enjeux, etc.)

Techniques de Gestion Différenciée (inventaire non exhaustif)

Diagnostic des pratiques d'entretien : état des lieux de ce qui se fait déjà sur la commune

Durée : 2h

Séance 2

Réalisation du plan de gestion simplifiée :

- classification des espaces verts selon leurs profils (en fonction des objectifs fixés (usages par ex.)) ;
- définition des objectifs d'entretien (travaux à réaliser, fréquence, manière de réaliser les travaux)

Cartographie des différentes zones de la commune

Plan de communication

Durée : 3h

Si besoin, cette séance peut se coupler avec une visite de terrain sur certains espaces caractéristiques ou des endroits où les objectifs restent difficiles à définir.

Séance 3

Visite d'une commune ayant mis en place la gestion différenciée et analyse des pratiques en cours.

Échanges entre pairs

Durée : 3h